

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPERATION
Étude de la stabilité des barrages situés sur le bassin versant de la Baillaury

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2021/12 Réf.15/04-06 en date du 15 avril 2021 approuvant le projet et autorisant le Président à déposer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de l'étude de la stabilité des barrages situés sur le bassin versant de la Baillaury ;

Considérant la nécessité de réévaluer à la hausse le montant de l'étude de la stabilité des barrages situés sur le bassin versant de la Baillaury suite à une consultation des entreprises à l'issue de laquelle le montant de la seule offre reçue s'est avéré supérieur au budget initial ;

DECIDE

Article 1: De modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération en actualisant le montant son montant (augmentation de 50 000 € TTC). Le plan de financement est désormais le suivant :

	Part (%)	Montant
Maître d'ouvrage (SMIGATA)	34,5 %	38 000 € TTC
État (FPRNM)	45,5 %	50 000 € TTC
Région Occitanie	20 %	22 000 € TTC
Total	100 %	110 000 € TTC

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

REÇU LE :
12 SEP. 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PIGNARD
Maire de Lez Cluses

